



Un projet qui vise à prévenir la violence sexuelle auprès
des enfants de 10 à 12 ans et à soutenir le personnel enseignant dans l'offre
du contenu obligatoire en éducation à la sexualité

GUIDE ET FICHES D'EXERCICES

Un projet d'ESPACE région de Québec

Mon ESPACE - Prévenir la violence sexuelle

Dans le contexte du retour des cours d'éducation à la sexualité en 2017 et dans l'optique de soutenir le personnel scolaire, l'équipe d'ESPACE région de Québec a développé trois courtes capsules vidéo, chacune accompagnée de fiches d'exercices s'adressant aux enfants de 10 à 12 ans. Le projet vise l'atteinte d'objectifs pédagogiques en lien avec les apprentissages des cours d'éducation à la sexualité¹, tels que reconnaître différentes formes d'agressions sexuelles et développer sa capacité à appliquer les règles de sécurité pour prévenir une situation à risque ou agir face à une situation de violence sexuelle.

Voici les trois thématiques abordées :



ESPACE région de Québec en bref

ESPACE région de Québec est un organisme communautaire sans but lucratif qui a pour mission de **prévenir toutes formes de violence faite aux enfants**, qu'il s'agisse de violence verbale, psychologique, physique ou sexuelle, de négligence, d'intimidation, de cyberintimidation ou d'exposition à la violence conjugale. L'organisme existe depuis 1991 et couvre l'ensemble du territoire de la Capitale-Nationale. Il est l'un des membres du Regroupement des organismes ESPACE du Québec (ROEQ). Les organismes ESPACE basent principalement leurs actions autour du programme ESPACE, qui est unique au Québec, étant l'un des seuls à aborder directement toutes les formes de violence faites aux enfants. Le programme vise à la fois les adultes et les enfants de niveau préscolaire et primaire. Pour en savoir plus, vous pouvez visiter le site web : espacesansviolence.org.

Le projet Mon ESPACE a été financé par la **Fondation TELUS - pour un futur meilleur** et coordonné par Caroline Deschênes et Mylène Pichette, intervenantes communautaires à ESPACE région de Québec.

L'équipe souhaite également remercier :

- Alliance communautaire en soutien en éducation à la sexualité (ACSES)
 - Sexplique (révision des contenus)
 - Éloi Bire et Leane Crolle (narration)
 - Lora (captation vidéo)
 - Anymal (animation graphique)
 - KX3 Communication (conception du guide)
- Marie-Andrée Boivin, conseillère pédagogique en éducation à la sexualité, Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (promotion et diffusion)

1. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2018. *Contenus détaillés en éducation à la sexualité*. Québec, Québec, 21 pages.

TABLE DES MATIÈRES



Quelques éléments à prendre en compte... p. 4

Déroulement des activités p. 5

Le consentement p. 6

Fiche d'exercices p. 6

Feuille réponses p. 7

Le sextage p. 9

Fiche d'exercices p. 9

Feuille réponses p. 10

L'agression sexuelle p. 12

Fiche d'exercices p. 12

Feuille réponses p. 14

Activité de dessin p. 16

Sources et ressources p. 21

QUELQUES ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE...

Afin de transmettre adéquatement l'ensemble du contenu en lien avec le thème sensible des agressions sexuelles, nous vous suggérons fortement de respecter les recommandations professionnelles suivantes :

- 1.** Familiarisez-vous avec le document Procédure en cas de dévoilement (voir Annexe 1).
- 2.** Suivez la formation gratuite *Les comportements sexualisés et le dévoilement d'agression sexuelle des enfants âgés de 6 à 12 ans en contexte scolaire* de la Fondation Marie-Vincent.
- 3.** Avisez le personnel du milieu (TES, personnel du service de garde, direction, etc.) que vous offrez l'activité.
- 4.** Assurez-vous d'être au moins deux adultes en classe lors de l'activité. Cela sera utile en prévision d'un éventuel dévoilement ou d'une situation nécessitant une intervention.
- 5.** Présentez l'activité en milieu d'année lorsque le lien est créé et que vous avez déjà abordé des sujets positifs de la sexualité auprès du groupe. Évitez de faire l'activité un vendredi afin d'assurer un filet de sécurité le lendemain de l'activité.
- 6.** Informez les parents seulement à la suite de l'activité afin d'éviter qu'un parent retire l'enfant au moment de l'activité.

DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

Durée



Nous suggérons d'aborder une thématique à la fois. Ainsi, les thématiques du consentement, du sextage et de l'agression sexuelle seront abordées sur **trois journées** différentes, dans cet ordre précis. L'activité dure environ 1 heure 15 minutes par thématique.

- Introduction : environ 10 minutes
- Capsule vidéo : environ 2 minutes
- Fiche d'exercices : environ 25 minutes
- Retour en groupe : 25 minutes
- Activité de dessin : 15 minutes

Vous pouvez distribuer une fiche d'exercices par élève ou proposer une activité en sous-groupes de 3 à 5 personnes.

Matériel requis



- Capsules vidéo
- Fiches d'exercices
- Ordinateur
- Projecteur ou TNI
- Système de son

Préparation du matériel



- Lire attentivement l'ensemble du Guide.
- Ouvrir les vidéos sur YouTube.
- Imprimer les fiches d'exercices.
- Projetez les capsules vidéo sur le tableau et assurez vous d'avoir accès à un système de son.

Mot d'introduction suggéré :

Aujourd'hui, nous allons débiter une activité qui s'appelle Mon ESPACE. Nous allons parler de thèmes en lien avec la sexualité. En général, la sexualité est quelque chose qui est positif, mais parfois, des situations peuvent se produire et nous faire vivre des émotions négatives. L'activité que nous allons faire abordera le consentement, le sextage, et l'agression sexuelle. Pourquoi est-ce important de parler de ces sujets-là? Pour que vous sachiez quoi faire si vous vivez de la violence sexuelle, si quelqu'un vous en parle ou si vous en êtes témoins. Votre corps vous appartient, et c'est important de le garder en sécurité et de respecter celui des autres.

L'activité est composée de trois capsules vidéo que nous écouterons sur trois journées différentes. Nous commencerons par regarder la capsule vidéo tout le monde ensemble, nous remplirons par la suite une fiche d'exercices et en discuterons en grand groupe. Ce sont des sujets délicats, et il est possible que vous ressentiez plusieurs émotions, c'est normal. Si jamais une personne ne se sent pas bien, elle a la possibilité de sortir dans le corridor ou de venir me voir (*s'assurer qu'un adulte de confiance peut être disponible advenant qu'un.e jeune sorte de la classe*). Si vous voulez parler de situations personnelles, je vous invite à venir me voir après l'activité. Vous pouvez aussi choisir un autre adulte de l'école avec qui vous vous sentez bien.



LE CONSENTEMENT

Fiche d'exercices Mon ESPACE

Capsule 1 : Le consentement, c'est quoi au juste?

1. Qu'est-ce que le consentement? Encerle la bonne définition.

- Le consentement, c'est lorsqu'une personne nous force à donner ou à recevoir des baisers, des caresses ou toute autre sorte de toucher.
- Le consentement, c'est le fait d'exprimer son accord à une personne pour qu'elle nous donne un baiser, une caresse ou toute autre sorte de toucher.
- Le consentement, c'est le fait de refuser de donner ou de recevoir des baisers, des caresses ou toute autre sorte de toucher.

2. Une personne qui ne respecte pas le consentement de l'autre personne peut être accusée d'agression sexuelle. Vrai ou faux?

- Faux
- Vrai

3. Si tu dis « Oui » à une personne pour recevoir un baiser, une caresse ou une autre sorte de toucher, as-tu le droit de changer d'idée?

- Oui, tu as le droit de changer d'idée à n'importe quel moment et peu importe la raison.
- Non, lorsque tu dis oui à une personne, il est trop tard pour changer d'idée.

4. Nomme deux exemples de phrases qu'une personne peut dire à une autre personne pour lui demander son consentement.

5. Mise en situation

Mathis et Leila ont 12 ans. Ils sont en couple depuis cet été. Ça fait quelquefois que Mathis demande à Leila si elle veut l'embrasser, mais elle ne se sent pas prête et il a toujours respecté son choix jusqu'à maintenant. Depuis quelque temps, Mathis revient souvent sur le sujet, même si Leila affirme qu'elle n'a pas envie de l'embrasser tout de suite. Il dit des choses du genre : « Aller, ça va être le fun! »; « Tout le monde le fait »; « C'est juste un bec! ». Leila a finalement accepté d'embrasser Mathis. Dans cette situation, est-ce que le consentement a été respecté? Pourquoi?

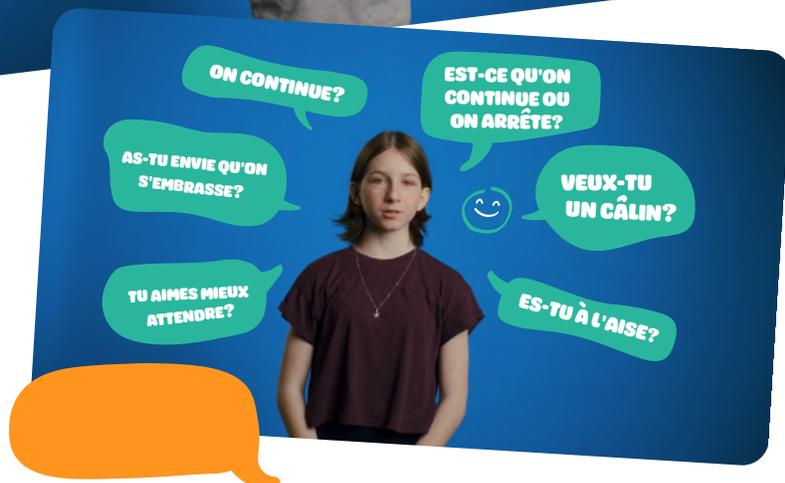
Feuille réponses Mon ESPACE

Capsule 1 : Le consentement, c'est quoi au juste?

1. Qu'est-ce que le consentement? Encerle la bonne définition.

Bonne réponse : b. Le consentement, c'est le fait d'exprimer son accord à une personne pour qu'elle nous donne un baiser, une caresse ou toute autre sorte de toucher.

Pour aller plus loin : Les dispositions sur l'âge de consentement s'appliquent à toutes les formes d'activités sexuelles, qu'il s'agisse de baisers, de caresses ou de relations sexuelles. L'âge pour consentir à des activités sexuelles est 16 ans. Certaines exceptions s'appliquent. Pour les jeunes de 12-13 ans, le consentement peut être valide si l'écart d'âge est de moins de 2 ans avec l'autre partenaire. Pour les enfants de 14-15 ans, l'écart d'âge est de moins de 5 ans et il ne doit pas y avoir de relation d'autorité ou de dépendance. Si une personne se sent obligée d'accepter une activité sexuelle en raison du statut ou du rôle de l'autre personne (une personne en position d'autorité : un.e enseignant.e, un.e entraîneur.e, un.e médecin, etc.), le consentement n'est pas valide.



2. Une personne qui ne respecte pas le consentement de l'autre personne peut être accusée d'agression sexuelle. Vrai ou faux?

Bonne réponse : b. Vrai

Pour aller plus loin : Chacune des personnes doit consentir, donner son accord à une activité sexuelle, que ce soit un baiser, une caresse ou tout autre geste de nature sexuelle. Le consentement doit être clair, libre et éclairé. Si ce n'est pas le cas, il s'agit d'une agression sexuelle. Consentement clair : dire oui de manière claire avec des mots ou des gestes. Une personne qui garde le silence ou qui dit oui, mais qui semble dire non (par des grimaces, des pleurs ou des sourcils froncés), ne donne pas son consentement. Consentement libre et éclairé : il existe des situations dans lesquelles le consentement n'est pas valide. Par exemple, lorsqu'une personne accepte une activité sexuelle parce qu'on la force physiquement ou qu'on la menace, le consentement n'est pas valide. Si elle hésite, si elle est endormie, inconsciente, sous l'effet de l'alcool ou de la drogue, son consentement n'est pas valide non plus.

3. Si tu dis « Oui » à une personne pour recevoir un baiser, une caresse ou une autre sorte de toucher, as-tu le droit de changer d'idée?

Bonne réponse : a. Oui, tu as le droit de changer d'idée à n'importe quel moment et peu importe la raison.

Pour aller plus loin : Le consentement doit être demandé à chaque geste sexuel. Une personne peut donner son consentement pour certains gestes, mais pas pour d'autres. Elle peut aussi décider de consentir à une activité sexuelle et changer d'idée à tout moment. Dès qu'une des deux personnes exprime son refus ou son désir d'arrêter l'acte, l'activité sexuelle doit arrêter.

4. Nomme deux exemples de phrases qu'une personne peut dire à une autre personne pour lui demander son consentement.

Éléments de réponse : As-tu envie qu'on s'embrasse ou tu préfères attendre?; Aimerais-tu ça qu'on se colle?; Es-tu à l'aise avec ce toucher-là?; Est-ce que tu te sens prêt.e?; Est-ce que ça te tente?; Veux-tu qu'on continue ou qu'on arrête?; As-tu envie d'aller plus loin?; J'ai envie de faire ça, qu'en penses-tu?

Pour aller plus loin : C'est important de demander le consentement à notre partenaire, et ce, à chaque geste qu'on pose, et de respecter son choix.

Mise en situation

Bonne réponse : Il n'a pas respecté son consentement, car il a insisté.

Pour aller plus loin : Une personne peut tenter diverses tactiques pour forcer l'autre personne : manipuler, faire du chantage, tenter d'influencer, insister, etc. Il peut être difficile de s'affirmer dans ces situations et il est important d'aller chercher de l'aide auprès d'amis.e.s, d'adultes de confiance ou de ressources comme Tel-Jeunes et Jeunesse, J'écoute. Il est également essentiel de miser sur le développement d'une bonne estime de soi pour favoriser l'affirmation de soi.





LE SEXTAGE

Fiche d'exercices Mon ESPACE

Capsule 2 : Le sextage, c'est quoi au juste?

1. Qu'est-ce que le sextage? Encerle la bonne définition.

- a. Le sextage, c'est le fait de discuter de choses sexuelles avec d'autres personnes.
- b. Le sextage, c'est le fait de partager à plusieurs personnes une photo intime d'une autre personne.
- c. Le sextage, c'est le fait d'envoyer ou de recevoir des messages textes, des photos ou des vidéos qui parlent et qui montrent des activités sexuelles ou de nudité.

2. Personne n'a le droit de publier, de partager ou de posséder des photos intimes d'un.e jeune de moins de 18 ans. Vrai ou faux?

- a. Vrai
- b. Faux

3. Qu'est-ce que je peux faire si je reçois un message texte ou des images qui me rendent mal à l'aise? Encerle la bonne réponse.

- a. En parler avec un adulte avec qui je me sens bien.
- b. Bloquer et signaler la personne.
- c. Contacter une ressource d'aide comme Tel-Jeunes, Jeunesse J'écoute ou AidezMoiSVP.ca pour recevoir de l'aide.
- d. Toutes ces réponses.

4. Si j'envoie une photo de moi nu.e à mon amoureuse ou à mon amoureux sur une application qui efface la photo, je suis certain.e que personne d'autre ne pourra la voir.

- a. Vrai
- b. Faux

5. Mise en situation

Émilie et Dominique se partagent parfois des sextos par écrit. Émilie demande une photo intime à Dominique, qui décide de lui envoyer une photo d'elle sans son chandail. Suite à son envoi, Émilie montre la photo à sa meilleure amie et l'envoie à plein de jeunes de sa classe. Dominique se sent coupable, triste et en colère. Elle se confie à toi, son ami.e. Dans cette situation, que conseillerais-tu à Dominique?

Capsule 2 : Le sextage, c'est quoi au juste?

1. Qu'est-ce que le sextage? Encerle la bonne définition.

Bonne réponse : Le sextage, c'est le fait d'envoyer ou de recevoir des messages textes, des photos ou des vidéos qui parlent et qui montrent des activités sexuelles ou de nudité.

Pour aller plus loin : Plusieurs raisons peuvent pousser les gens à sexter : pour explorer sa sexualité; pour faire plaisir à la personne qu'on aime; par pression des pairs.

2. Personne n'a le droit de publier, de partager ou de posséder des photos intimes d'un.e jeune de moins de 18 ans. Vrai ou faux?

Bonne réponse : a. Vrai

Pour aller plus loin : Si la personne photographiée a moins de 18 ans, il s'agit de pornographie juvénile, c'est illégal. Il peut y avoir des conséquences judiciaires pour les personnes de 12 à 17 ans, par exemple de devoir payer une amende, faire des travaux de bénévolat, se faire confisquer son appareil électronique, être sous surveillance. Important de miser sur le partage de photos et la publication qui demeure plus à risque de conséquences. Sensibiliser au fait de ne pas garder des images intimes sur son téléphone, les supprimer instantanément.

3. Qu'est-ce que je peux faire si je reçois un message ou des images qui me rendent mal à l'aise? Encerle la ou les bonnes réponses.

Bonne réponse : d. Toutes ces réponses (En parler avec un adulte avec qui je me sens bien et lui montrer l'image ou le message; bloquer et signaler la personne; contacter une ressource d'aide comme Tel-Jeunes, Jeunesse, J'écoute ou AidezMoiSVP.ca pour recevoir de l'aide).

Pour aller plus loin : Il y a aussi un truc pour t'aider à retenir quoi faire en cas de cyberintimidation : Tu **BIPES** (**B**loque la personne, **I**gnore les messages, **P**arles-en avec un adulte de confiance, **E**nregistre les messages (capture d'écran), **S**ignale la situation). Si un.e enfant mentionne qu'on peut supprimer la photo ou le message, lui dire qu'il est important de montrer l'image ou le message à un adulte de confiance ou de faire une capture d'écran. La ressource AidezMoiSVP.ca est conçue pour les jeunes et CyberAide est une ressource pouvant aider les adultes à accompagner les jeunes dans ce genre de situation.



4. Si j'envoie une photo de moi nu.e à mon amoureux ou à mon amoureux sur une application qui efface la photo, je suis certain.e que personne d'autre ne pourra la voir.

Bonne réponse : Faux

Pour aller plus loin : À partir du moment où la photo est envoyée, on perd le contrôle de la photo : elle peut être vue dans un endroit public, la personne peut faire une capture d'écran, etc. Par la suite, la photo peut circuler et être vue par plusieurs personnes. C'est important d'être à l'aise avec la photo avant de l'envoyer, car après, il peut être difficile de la faire disparaître. Certaines applications peuvent donner une fausse impression de sécurité.

5. Émilie et Dominique se partagent parfois des sextos par écrit. Émilie demande une photo intime à Dominique, qui décide de lui envoyer une photo d'elle sans son chandail. Suite à son envoi, Émilie montre la photo à sa meilleure amie et l'envoie à plein de jeunes de sa classe. Dominique se sent coupable, triste et en colère. Elle se confie à toi, son ami.e. Dans cette situation, que conseillerais-tu à Dominique?

Élément de réponse : Lui suggérer de s'affirmer auprès d'Émilie, d'en parler avec ses ami.e.s, de dénoncer la situation à un adulte de confiance, à la police, ou de contacter des ressources d'aide comme AidezMoiSVP.ca, Tel-Jeunes ou Jeunesse, J'écoute; lui expliquer qu'une relation devrait être basée sur des valeurs comme le respect, la confiance, l'égalité; rappeler à son amie qu'une fois la photo envoyée, on ne peut pas savoir qui va la voir.

Pour aller plus loin : C'est illégal de publier ou de partager des photos intimes d'une personne mineure et, à l'âge adulte, ça demeure illégal sans son consentement. Il faut se rappeler qu'on perd le contrôle des photos dès qu'elles sont envoyées, même si on fait confiance à la personne à qui on les envoie. La photo pourrait être vue par plusieurs personnes si le téléphone est volé, le compte est piraté, le destinataire partage la photo à plusieurs personnes, la photo est envoyée au mauvais destinataire, le sexto est ouvert dans un lieu public. Dans le cas d'un partage de photos intimes, la police peut être contactée et peut apporter son aide pour supprimer les photos.





L'AGRESSION SEXUELLE

Fiche d'exercices Mon ESPACE

Capsule 3 : Une agression sexuelle, c'est quoi au juste?

1. Qu'est-ce qu'une agression sexuelle? Encerle la bonne définition.

- Une agression sexuelle, c'est quand quelqu'un nous force ou nous incite à faire des choses sexuelles, avec ou sans contact physique, comme des baisers, des touchers, des caresses ou des relations sexuelles.
- Une agression sexuelle, c'est quand une personne nous intimide par rapport à notre sexe, un peu comme le sexisme.
- Une agression sexuelle, c'est quand deux personnes consentantes font des choses sexuelles ensemble.

2. Margot et Samir sont en couple. Il y a une semaine, ils se sont mis d'accord pour commencer à s'embrasser. Ce soir, elle est avec lui dans sa chambre et ils écoutent un film. Samir et Margot s'embrassent. Margot pose ses mains sur des endroits de son corps et il ne se sent pas bien. Qu'est-ce qui pourrait être fait dans cette situation? Encerle les bonnes réponses.

- Samir pourrait dire à Margot « Arrête, je n'aime pas ça ».
- Margot pourrait demander à Samir s'il est d'accord pour des caresses.
- Puisque Samir et Margot sont d'accord pour s'embrasser, ils devraient être d'accord pour les caresses.
- Samir pourrait dire « J'aime qu'on s'embrasse, mais pour l'instant, je ne veux pas aller plus loin ».
- Margot pourrait vérifier si Samir est d'accord pour des caresses avant de commencer et respecter le choix de Samir.
- Margot pourrait vérifier si Samir est d'accord pour des caresses avant de commencer et, s'il répond « Non », elle pourrait essayer de le convaincre pour qu'il dise « Oui ».

3. Zachary, un jeune de l'école, envoie une photo de son pénis à Yasmine par message texte sans qu'elle soit d'accord. S'agit-il de violence sexuelle?

- Oui, c'est de la violence sexuelle puisque Zachary n'avait pas le consentement de Yasmine pour lui envoyer une photo intime.
- Non, c'est du sextage.

4. Mise en situation

La fin de semaine, Ève se fait garder chez son cousin. Depuis quelque temps, il lui demande de lui faire des caresses par-dessus ses vêtements. Ève ne veut pas, mais il la force à le faire quand même et il lui dit de garder le secret. Ève vit de la violence sexuelle. Elle est triste, elle a peur et ne se sent pas bien. Elle décide d'en parler à sa mère, mais sa mère ne la croit pas. Qu'est-ce qu'elle peut faire?

5. Encerle les phrases qui sont une forme de manipulation, de chantage ou de menace :

- a. « Tes parents, ils me font confiance, tu sais. Si tu en parles, ça leur ferait beaucoup de peine ».
- b. « Si tu fais ce que je te demande, tu pourras avoir le cadeau que tu voulais à ta fête, c'est promis ».
- c. « Tu es vraiment ma préférée du groupe, tu es tellement parfaite et je sais que je peux te faire confiance, que tu ne parleras de ça à personne ».
- d. « Il ne faut pas en parler parce que personne ne comprendrait ce qui se passe entre nous, personne ne comprendrait qu'on s'aime vraiment ».
- e. Toutes ces réponses.

6. Écris le nom de trois adultes de confiance qui peuvent t'aider si tu vis une situation difficile.

Feuille réponses Mon ESPACE

Capsule 3 : Une agression sexuelle, c'est quoi au juste?

Qu'est-ce qu'une agression sexuelle? Encerle la bonne définition.

Bonne réponse : a. Une agression sexuelle, c'est quand quelqu'un nous force ou nous incite à faire des choses sexuelles, avec ou sans contact physique, comme des baisers, des touchers, des caresses ou des relations sexuelles.

Pour aller plus loin : La violence sexuelle, c'est aussi : des gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, des attouchements, des comportements de voyeurisme, des comportements exhibitionnistes (montrer ses parties génitales en public), forcer quelqu'un à regarder des vidéos de nature sexuelle, la sextorsion (forcer quelqu'un à nous envoyer des photos intimes), la publication non consentuelle d'images intimes, etc. Dans la vidéo, la personne qui demande de garder le silence semble être un homme âgé, mais sachez qu'une agression sexuelle peut être commise par un homme ou une femme, un.e adolescent.e, un grand-parent, etc.

2. Margot et Samir sont en couple. Il y a une semaine, ils se sont mis d'accord pour commencer à s'embrasser. Ce soir, elle est avec lui dans sa chambre et ils écoutent un film. Samir et Margot s'embrassent. Margot pose ses mains sur des endroits de son corps et il ne se sent pas bien. Qu'est-ce qui pourrait être fait dans cette situation? Encerle les bonnes réponses.

Bonnes réponses : a. Samir pourrait dire à Margot « Arrête, je n'aime pas ça. »; **b.** Margot pourrait demander à Samir s'il est d'accord pour des caresses; **d.** Samir pourrait dire « J'aime qu'on s'embrasse, mais pour l'instant, je ne veux pas aller plus loin »; **e.** Margot pourrait vérifier si Samir est d'accord pour des caresses avant de commencer et respecter le choix de Samir.

Pour aller plus loin : Il existe également des ressources comme Tel-Jeunes, Jeunesse, J'écoute, la Direction de la protection de la Jeunesse (DPJ), le service de police (911), le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), Info-aide violence sexuelle, CyberAide et AidezMoiSVP.

ca. Ça peut être difficile de s'affirmer quand on aime la personne, mais il est important de se rappeler que votre corps vous appartient. Si vous n'aimez pas un toucher ou que ça vous rend mal à l'aise, vous avez le droit de dire non, même si c'est votre amoureux ou votre amoureuse. Parfois, on peut avoir envie à un certain moment, mais pas à un autre. Chaque personne doit respecter le choix de l'autre.

3. Zachary envoie une photo de son pénis à Yasmine par message texte sans qu'elle soit d'accord. S'agit-il de violence sexuelle?

Bonnes réponses : a. Oui, c'est de la violence sexuelle puisque Zachary n'avait pas le consentement de Yasmine.

Pour aller plus loin : L'envoi de photos intimes non sollicitées est une violence sexuelle, c'est criminel.

4. Mise en situation

Élément de réponse : Elle doit en parler avec une autre personne de confiance jusqu'à ce que quelqu'un la croit et lui vienne en aide. Elle peut aussi contacter des ressources d'aide comme la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), les CALACS, Viol-Secours, le service de police ou d'autres ressources.



5. Encerle les phrases qui sont une forme de manipulation, de chantage ou de menace :

Élément de réponse : Toutes ces réponses. L'enseignant.e peut reprendre les phrases, car elles représentent toutes une forme de manipulation, de chantage et de menace. C'est parfois difficile à reconnaître, car ça peut être fait avec un semblant de gentillesse, surtout lorsque l'agresseur est quelqu'un qu'on connaît bien.

Pour aller plus loin : Rappelez aux jeunes que s'ils ont des doutes, il est important d'en parler avec des ami.e.s et de se confier à un adulte avec qui ils-elles se sentent bien. Vous pouvez aussi donner d'autres exemples ou demander aux jeunes de la classe s'ils-elles connaissent d'autres exemples.

6. Écris le nom de trois adultes de confiance qui peuvent t'aider si tu vis une situation difficile.

Élément de réponse : L'enseignant.e peut éteindre les lumières et laisser un temps aux jeunes pour trouver trois adultes de confiance. Les inviter à trouver au moins une personne qui se trouve en dehors de la famille. S'assurer que ce sont des adultes (18 ans et plus). Ensuite, demander à deux jeunes de nommer ses adultes de confiance.

Pour aller plus loin : Des adultes qui se trouvent à l'école, des parents d'ami.e.s, des adultes qui se trouvent dans la famille élargie, des adultes côtoyés par les enfants dans leurs activités parascolaires, dans les sports qu'elles ou ils pratiquent, des intervenant.e.s dans un organisme communautaire, etc.



MON CORPS,
MES DROITS,
mes choix !

LE
CONSENTEMENT,
C'est important!

mon corps
M'APPARTIENT!

Annexe 1 : Procédure en cas de dévoilement

Quand dois-je faire un signalement?

Pour effectuer un signalement au DPJ, il n'est pas nécessaire d'avoir la certitude absolue qu'un enfant est en besoin de protection.

Lorsque vos propres observations ou les propos et les confidences de l'enfant vous donnent des motifs raisonnables de croire que sa sécurité ou son développement est ou peut être compromis, vous devez signaler sans délai la situation au DPJ, selon les obligations de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ). Bien que les parents soient les premiers responsables de la protection de leur enfant, certaines difficultés peuvent les empêcher d'assumer leurs responsabilités.

La LPJ prévoit que la sécurité ou le développement d'un enfant EST considéré comme compromis dans les six situations suivantes :

- Abandon
- Négligence
- Mauvais traitements psychologiques
- Abus sexuels
- Abus physiques
- Troubles de comportements sérieux

Ai-je l'obligation de signaler?

OUI!

Selon la LPJ (art.39 et 39.1), les professionnels travaillant auprès des enfants, les employés des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, les enseignants, les personnes œuvrant dans un milieu de garde et les policiers :

- Doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, signaler au DPJ toutes les situations visées par la LPJ;
- Doivent, lorsqu'ils ne sont pas dans l'exercice de leurs fonctions, signaler toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques, et ce, même s'ils jugent que les parents prennent des moyens pour mettre fin à la situation; c'est au DPJ d'évaluer si ces moyens sont adéquats;
- Peuvent, lorsqu'ils ne sont pas dans l'exercice de leurs fonctions, signaler les autres situations pouvant compromettre la sécurité ou le développement d'un enfant.

*Il est encouragé d'informer la direction de l'école lorsque vous faites un signalement.
Vous pouvez demander leur soutien.

Quoi faire si un enfant me fait des confidences?

- Demeurer calme devant l'enfant;
- Écouter l'enfant ouvertement et ne pas le juger;
- Être rassurant pour lui;
- Lui dire qu'il a pris la bonne décision en vous parlant de ses difficultés;
- Lui faire comprendre que vous le croyez;
- Ne pas lui promettre que vous garderez le secret;

- Ne pas interroger indûment l'enfant et le laisser parler librement, particulièrement dans les situations d'abus sexuels et d'abus physiques. Des questions suggestives pourraient influencer l'enfant et ainsi nuire à l'intervention du DPJ.

*N'oubliez pas d'utiliser l'aide-mémoire pour faire un signalement.

Vous pouvez consulter gratuitement le guide entier [Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant](#)

Procédure en cas de dévoilement

Attitudes	Ce qu'on peut dire à l'enfant	Recommandations
Empathie Respect Écoute	Je te crois et te remercie de la confiance que tu m'accordes. Tu es courageux de venir m'en parler. Ce que tu me dis c'est important et je veux t'aider, mais pour t'aider, je dois moi aussi aller chercher de l'aide.	Éviter : <ul style="list-style-type: none"> • d'amplifier ou de réduire les faits, les émotions et les conséquences ; • d'ignorer la confiance de l'élève (en disant que cela ne nous concerne pas); • de juger (en posant des questions directes, en parlant trop, en commentant le comportement de l'agresseur); • de douter de la véracité des faits, de banaliser (en minimisant les faits); • de poser des questions suggestives (ex. : Est-ce que la personne t'a touché ici ou là?); • de culpabiliser (en demandant à l'enfant pourquoi il ne s'est pas confié avant); • d'influencer l'enfant dans sa description de l'événement, de tenter d'obtenir plus d'informations; • d'utiliser des fausses paroles réconfortantes : tout va bien aller, tu vas voir tu vas t'en sortir, etc.

Si un élève dévoile une situation d'agression sexuelle pendant l'animation en classe	Si un élève dévoile une situation d'agression sexuelle après l'animation en classe
<p>Si la confiance n'a pas été entendue des autres élèves : Il vaut mieux parler avec l'élève à l'écart des autres. Lui dire que vous prenez au sérieux ce qu'il vient de dire, qu'il a bien fait de vous en parler. Demandez-lui s'il souhaite rester en classe pour assister à la suite de l'animation ou aller rencontrer un professionnel de l'école qui pourra l'écouter. Soyez disponible. Sans être un expert, votre écoute sera aidante.</p>	<p>Lui dire qu'on le croit et qu'il a bien fait d'en parler. Se référer au tableau : <i>Procédure en cas de dévoilement</i>. Référer à un professionnel de l'école.</p> <p>Revenir avec l'élève, lorsque les démarches auront été entreprises par l'intervenant : est-ce qu'il sent qu'il a eu l'appui, l'aide nécessaire, est-ce qu'on peut faire autre chose pour l'aider?</p>
<p>Si les autres élèves sont témoins du dévoilement : Dire à l'élève que vous prenez au sérieux ce qu'il vient de dire et que vous aimeriez en parler seul avec lui. Si l'élève préfère ne pas assister à la suite de l'animation, demandez à un autre membre du personnel de l'école de venir le chercher. Vous pourrez poursuivre l'animation avec l'ensemble des élèves et faire un suivi après. On rassure le groupe qu'on va bien prendre soin de l'élève, que c'est correct d'en parler, que c'est une situation inacceptable, sans dramatiser bien sûr. On doit rappeler l'importance de préserver la confidentialité de ce qui vient d'être dévoilé et aussi d'en parler à un adulte en qui on a confiance lors d'une telle situation. L'attitude de l'adulte est donc très importante pour éviter un traumatisme à l'ensemble des élèves.</p>	<p>*** Dans tous les cas, il faut faire un signalement à la DPJ, et procéder selon la politique en vigueur.</p>

SOURCES ET RESSOURCES



Éducaloi

Éducaloi est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'informer les Québécois-e-s de leurs droits et obligations dans un langage clair et accessible.

<https://educaloi.qc.ca/>

Tel-jeunes

Tel-Jeunes est un espace confidentiel pour les jeunes de 20 ans et moins qui cherchent des informations justes, une oreille attentive, un espace sans jugement.

<https://www.teljeunes.com/>

Jeunesse, j'écoute

Jeunesse, J'écoute est un service 24/7 qui offre des services bilingues d'intervention professionnelle, des ressources et du soutien aux jeunes.

<https://jeunessejecoute.ca/>

Fondation Marie-Vincent

La Fondation Marie-Vincent aide les enfants, les adolescent.e.s et les proches des victimes de violence sexuelle.

<https://marie-vincent.org/>

Info-aide violence sexuelle

La source des ressources pour les victimes d'agression sexuelle, d'exploitation sexuelle et de toutes autres formes de violence sexuelle.

<https://infoaideviolencesexuelle.ca/>

Aidezmoisvp.ca

AidezMoiSVP.ca aide les jeunes à bloquer la propagation de photos et de vidéos à caractère sexuel et les accompagne en cours de route.

<https://aidezmoisvp.ca/app/fr/>





SOURCES ET RESSOURCES



CyberAide

CyberAide lutte contre la cyberviolence sexuelle envers les enfants et soutient les victimes et leurs familles au Canada et partout dans le monde.

<https://cyberaide.ca/fr/>

Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ)

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/services-jeunes-difficulte-famille/protection-de-la-jeunesse>

Sexplique

Sexplique vise à sensibiliser, éduquer et informer la population sur la santé sexuelle et reproductive en plus de soutenir les professionnel.les dont la pratique les amène à aborder ces thèmes.

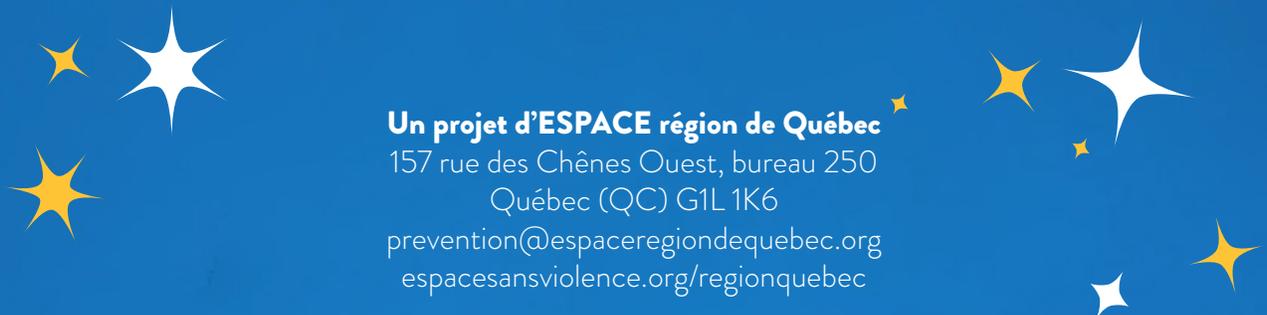
<https://sexplique.org/>

Viol-Secours (CALACS)

Viol-Secours est le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de la région de Québec. Leur mission est de venir en aide aux femmes et aux adolescentes qui ont été victimes d'une agression sexuelle et de lutter quotidiennement afin de contrer cette problématique sociale.

<https://www.violsecours.qc.ca/>



A cluster of decorative stars in white and yellow, scattered around the central text.

Un projet d'ESPACE région de Québec

157 rue des Chênes Ouest, bureau 250
Québec (QC) G1L 1K6
prevention@espaceregiondequebec.org
espacesansviolence.org/regionquebec

